

CHAMPIONNAT REGIONAL 10M.

Détail du règlement des épreuves mixtes par équipe.

Mise en place des épreuves mixtes par équipe.

Les principes de qualification seront les suivants :

- o **2 catégories** : jeune (cadets et juniors) et Seniors et Dames (S1 et D1)
- o **2 équipes de club par catégorie maximum**
- o Équipes inscrites **avant** le championnat Régional
- o **Prise en compte des 40 PREMIERS** coups de match du championnat Régional individuel
- o Mise en place d'un quota de qualification de 42 équipes par catégorie
- o Équipes modifiables entre le Régional et le championnat de France
- o Une seule série de qualification par catégorie sur le championnat de France
- o Pas de limitation du nombre de tireurs de Haut-Niveau

Les D2 et D3 et S2 et S3 qui souhaitent y participer devront pour cela se surclasser en individuel pour le championnat Régional.